

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} JUILLET 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à Clisson, à la salle du Cercle Olivier de Clisson, sous la présidence de Madame Marie-Gabrielle Carré, Vice-présidente du CCAS.

Étaient présents :

Mmes Marie-Gabrielle Carré, Sonia Sanchez, M. Christian Peulvey, Mme Marie-Claude Bailliard, M. Franck Nicolon, M. Jean-Luc Wemaere, M. Claude Petit, Mmes Claudine Liard, Sophie Piveteau-Aussant, Ghislaine Rousset-Rigolier.

Étaient absents excusés :

Mme Patricia Mary (*procuration à Mme Sonia Sanchez*), Mme Séverine Blanloeil (*procuration à M. Christian Peulvey*), Mme Blandine Elain (*procuration à Mme Marie-Gabrielle Carré*).

Étaient absents :

M. Xavier Bonnet, Mmes Catherine Cormerais, Nicole Cléro, M. Daniel Cevaer.

Secrétaire de séance : Mme Sonia Sanchez.

Date de la convocation : 27 juin 2024.

| | | | | |
|------------------------------------|---------------|-------------|-------------|--------------|
| Nombre de membres en exercice : 17 | Présents : 10 | Excusés : 3 | Absents : 4 | Votants : 13 |
|------------------------------------|---------------|-------------|-------------|--------------|

ADMINISTRATION GENERALE

RESSOURCES HUMAINES

- **RESIDENCE JACQUES BERTRAND : modification du tableau des effectifs**

Madame la Vice-présidente expose les faits.

La Collectivité doit veiller à la concordance des postes ouverts avec la réalité des grades des agents recrutés. En effet, le tableau des effectifs est amené à évoluer dans le temps (cf. mutations, recrutements, avancements de grades...) et doit être régulièrement mis à jour. C'est pourquoi, il est proposé d'actualiser comme suit le tableau des effectifs, avec effet à compter du **1^{er} juillet 2024** (sauf exceptions mentionnées) :

Résidence Jacques Bertrand

- Hébergement/cadre de vie
- ✓ Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet pour assurer la fonction de responsable du pôle hébergement/cadre de vie regroupant l'animation, la cuisine, la maintenance et le service hôtelier. Ce poste a pour objectif de mettre en place un encadrement de proximité de ces services et d'offrir un appui à la direction dans l'organisation de la future résidence autonomie et la transition vers l'ouverture du nouvel EHPAD.
- Aides-soignants, aides médico-psychologiques, accompagnants éducatifs et sociaux / agents de service hôtelier, agents polyvalents (soins/hôtellerie)
- ✓ Création d'un poste d'agent social à temps non complet (28 heures hebdomadaires) pour permettre le remplacement d'un adjoint technique qui a fait valoir ses droits à la retraite. Cet agent de service hôtelier est remplacé par un agent avec un profil plus polyvalent (aide aux soins).
- ✓ Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (28 heures hebdomadaires) précédemment occupé par l'agent ayant fait valoir ses droits à la retraite.
- ✓ Création d'un poste d'aide-soignant de classe supérieure, à temps complet, à compter du 1^{er} août 2024 pour permettre le remplacement d'un agent parti en disponibilité.
- ✓ Suppression d'un poste d'auxiliaire de soins principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} août, précédemment occupé par l'agent parti en mutation.

Après avoir entendu cet exposé,

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

VU le budget du CCAS et le budget annexe "Ehpad Jacques Bertrand",

VU les différents textes, portant sur les dispositions statutaires applicables aux agents de la fonction publique territoriale et aux cadres d'emplois des agents territoriaux,

VU la délibération du Conseil d'administration 24.04.07 en date du 8 avril 2024 portant sur la modification du tableau des effectifs du CCAS de Clisson,

VU l'avis favorable du Comité social territorial réuni le 1^{er} juillet 2024,

CONSIDERANT que les modifications apportées au tableau des effectifs répondent aux besoins de la résidence Jacques Bertrand et à des nécessités de service,

**Le Conseil d'administration,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE les modifications précédemment exposées, avec effet au 1^{er} juillet 2024 (sauf exceptions mentionnées),

MODIFIE le tableau des effectifs qui tient compte de la mise en conformité des postes créés/supprimés et de ceux réellement pourvus, tel qu'il est présenté ci-dessous,

DIT que ce tableau des effectifs remplace celui annexé à la délibération du 8 avril 2024,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe "Ehpad Jacques Bertrand",

AUTORISE Monsieur le Président, à défaut, Madame la Vice-présidente, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Sonia Sanchez
Secrétaire de séance



Marie-Gabrielle Carré
Vice-présidente



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le

02 JUL. 2024

- son affichage le

15 JUL. 2024

Accusé de réception en préfecture
044-264401555-20240701-DEL-240704-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JUILLET 2024

| SECTEUR | GRADE | EMPLOI | |
|--|---|-----------|-----------|
| | | CREE | POURVU |
| RESIDENCE « JACQUES-BERTRAND » | | 39 | 37 |
| | Attaché principal | 1 | 1 |
| Administration | Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe | 1 | 1 |
| | Adjoint administratif | 1 | 1 |
| Hébergement/cadre de vie | Agent de maîtrise | 1 | 1 |
| Animation | Adjoint d'animation - TNC 28h/semaine | 1 | 1 |
| Maintenance | Adjoint technique - TNC 28h/semaine | 1 | 1 |
| Cuisine | Adjoint technique - TNC 28h/semaine | 1 | 1 |
| | Adjoint technique | 2 | 2 |
| Agents de service hôtelier | Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | 1 | 1 |
| | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | 2 | 2 |
| | Adjoint technique - TNC 31h30/semaine | 1 | 1 |
| | Adjoint technique - TNC 28h/semaine | 2 | 2 |
| Psychologue | Psychologue de classe normale TNC 07h/semaine | 1 | 1 |
| Aides-soignants, aides médico-psychologiques, accompagnants éducatifs et sociaux, agents de soins, agents polyvalents (soins et hôtellerie) | Auxiliaire de soins principal de 1 ^{ère} classe (suppression d'un poste au 1/08/2024) | 2 | 2 |
| | Aide-soignant de classe supérieure (dont 1 poste pourvu par voie de mutation au 1/08/2024) | 3 | 3 |
| | Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe | 1 | 1 |
| | Aide-soignant de classe normale | 7 | 7 |
| | Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe TNC 28h/semaine | 1 | 0 |
| | Aide-soignant de classe normale TNC 28h/semaine | 2 | 1 |
| | Agent social principal de 2 ^{ème} classe | 2 | 2 |
| | Agent social TNC 28 h/semaine | 1 | 1 |
| Infirmiers | Infirmier en soins généraux | 2 | 2 |
| | Infirmier en soins généraux hors classe TNC 28 h/semaine | 1 | 1 |
| | Infirmier en soins généraux TNC 28h/semaine | 1 | 1 |
| AIDE SOCIALE | | 13 | 13 |
| | Assistant socio-éducatif principal | 1 | 1 |
| Secrétariat | Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe | 1 | 1 |
| Aide à domicile | Agent social principal de 1 ^{ère} classe TNC à 24h30/semaine | 2 | 2 |
| | Agent social principal de 2 ^{ème} classe TNC à 24h30/semaine | 1 | 1 |
| | Agent social - TNC à 28h/semaine | 2 | 2 |
| | Agent social - TNC à 24h30/semaine | 5 | 5 |
| | Agent social - TNC à 11 h/semaine | 1 | 1 |
| TOTAL | | 52 | 50 |

Modifications apportées

Accusé de réception en préfecture
 044-264401555-20240701-DEL-240704-DE
 Date de télétransmission : 02/07/2024
 Date de réception préfecture : 02/07/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

